

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 506

présenté par

M. Zumkeller, M. Pancher, M. Favennec, M. Demilly, M. Degallaix, M. Folliot, M. Gomes,
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier,
M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

ARTICLE 53 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de porter ce délai à 7 jours sachant que les gardes particuliers sont essentiellement des bénévoles.